

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 90b

Perpignan, le 06 JUIN 2024

Objet : avis sur la demande d'augmentation du volume autorisé - entreprise Caminal à Perpignan

Monsieur le Chef de Service,

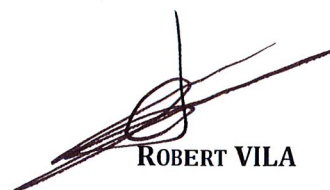
Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Ce forage exploite *a priori* un aquifère quaternaire, au vu de la coupe géologique fournie par le pétitionnaire lors du premier dossier et de la localisation du forage.

J'avais donné un avis favorable à son exploitation, à condition de vérifier avec le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant qu'il n'y aura pas d'impact sur le cours d'eau.

Le volume demandé initialement était de 15 000 m³ annuel maximum, s'agissant d'un ouvrage de secours en relais du canal des Quatre Cazals. Désormais le canal n'étant plus en capacité de fournir de l'eau, le forage est utilisé exclusivement, pour un volume de 15 000 m³ en 2023. Le présent dossier vise à demander un volume de 5 000 m³ supplémentaires, pour atteindre 20 000 m³ annuels au total. Etant donné la recherche de solutions alternatives réalisée par l'entreprise, l'absence d'autre solution d'approvisionnement viable à court terme, l'augmentation mesurée du volume demandé dans les eaux quaternaires (+ 5000 m³ annuels), je donne un **avis favorable** à l'augmentation de l'autorisation. Je maintiens la nécessité de consulter le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant sur ce projet. Enfin, le pétitionnaire prévoit des mesures afin d'économiser l'eau du forage (palissade, utilisation d'eaux de REUT) ; il serait pertinent que l'entreprise réalise un suivi de ces mesures et de leur efficacité en termes de volumes réellement prélevés.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA